



***Annexe :***

***Coopération bilatérale sénégalo-belge - Portefeuille Climat Sahel-Volet Sénégal (2022-2026)***



# 1 Composition du Portefeuille Climat Sahel - Volet SENEGAL

Intervention	Période	Budget
<b>Volet SENEGAL</b> Intervention 2	<b>2022- 2026</b>	<b>11.5 M €</b>
<b>Financement Gouvernement belge</b>		<b>11,5 M €</b>

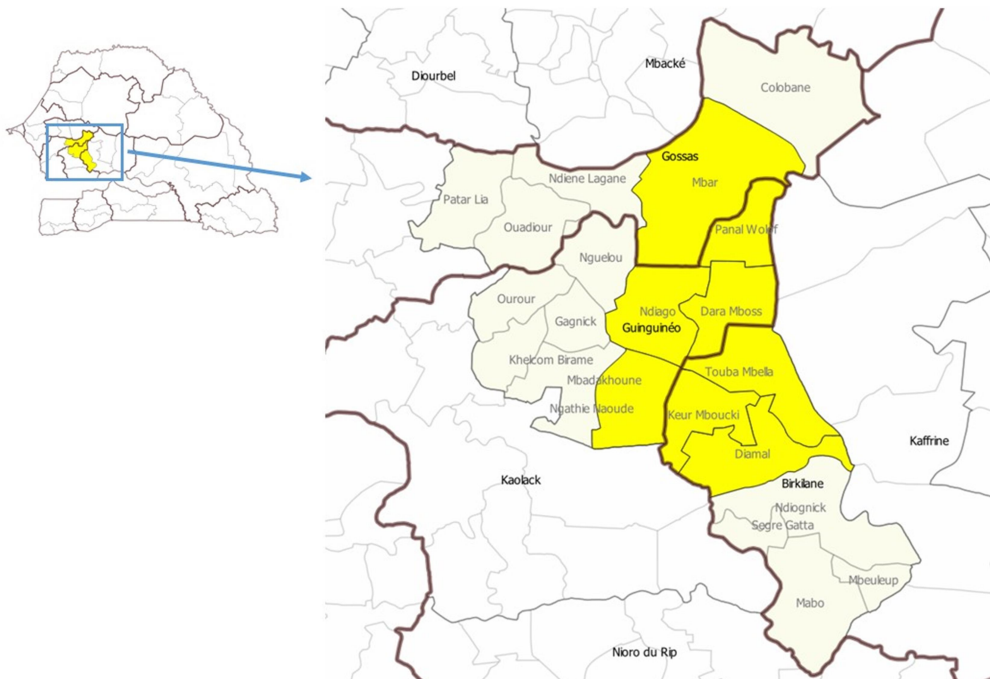
En millions euros	2022	2023	2024	2025	2026
Programmation budgétaire indicative	1.655.516	2.812.329	3.065.329	2.516.829	1.449.997

Le Portefeuille Climat Sahel volet Sénégal fait partie du Portefeuille Thématique Climat Sahel qui est construit autour d'une **logique d'intervention partagée** par l'ensemble de ses volets. Le Portefeuille Thématique Climat Sahel sera déployé au Mali, Sénégal, Niger et Burkina Faso.

La zone d'intervention se situe à cheval sur les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine au cœur du bassin arachidier. Suite au croisement des informations obtenues par analyse géographique multicritère d'une part et lors de consultations menées au niveau local d'autre part et considérant que la commune constitue la porte d'entrée pour toute initiative de développement au niveau local, huit communes ont été retenues comme l'indique la carte ci-dessous :

- La commune de **Mbar** dans le département de Gossas (région de Fatick) ;
- Les communes de **Ngathie Naoudé**, **Ndiago**, **Dara Mboss** et **Panal** dans le département de Ginguinéo (région de Kaolack) ;
- Les communes de **Touba Mbella**, **Diamal** et **Keur Mboucki** dans le département de Birkelane (région de Kaffrine).

L'illustration suivante présente les départements (en jaune pâle) et communes (en jaune vif) d'intervention.



## 2 Stratégie

### 2.1 Stratégie Régional

La région du Sahel est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et à la dégradation des terres. C'est une région où les questions de changement climatique, de dégradation des écosystèmes et de conflit sont étroitement interconnectées et se traduisent par des **impacts environnementaux majeurs** tels que la dégradation du couvert végétal et l'érosion des sols, la surexploitation des eaux de surfaces, l'épuisement des nappes d'eau souterraines, la perte de biodiversité, des **impacts économiques** tels que la réduction de la productivité et des revenus agricoles, la croissance de la pauvreté et des **impacts sociaux** sur la croissance des inégalités (dont les inégalités de genre), le déplacement des personnes, les conflits et l'insécurité.

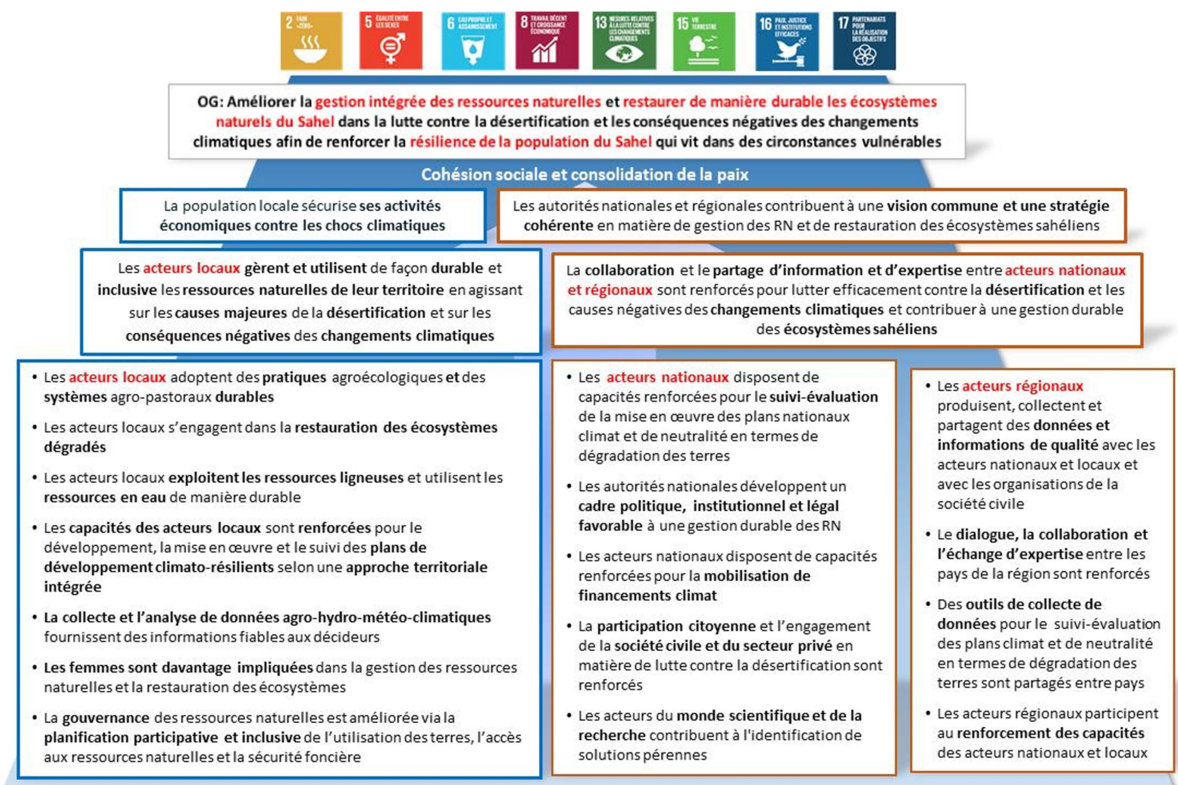
**Une partie des défis à relever pour permettre de lutte contre la désertification et le changement climatique au Sahel sont également structurels** : l'insuffisance de coordination et d'échange de l'information, le manque d'intégration intersectorielle des actions de lutte contre le changement climatique, la faiblesse des structures et des processus de mise en œuvre, la difficulté d'accéder à des financements climat et la faible gouvernance en matière d'aménagement du territoire et de foncier. De plus, le suivi et la mise en œuvre des initiatives et des engagements internationaux tel que la CNCNUCC et CNULCD<sup>1</sup>, l'Initiative de la GMV<sup>2</sup> et de lutte contre l'insécurité (G5 Sahel) représentent également un goulot d'étranglement majeur au niveau national car les normes de suivi et de vérification sont exigeantes pour des institutions gouvernementales parfois faibles en équipement et en personnel qualifié.

Afin de répondre aux défis et limiter ces impacts, des réponses appropriées et intégrées couvrant les aspects d'adaptation et d'atténuation mais aussi ceux de gestion responsable et durable des ressources naturelles et de la biodiversité au sens large doivent être apportées, tout en renforçant la résilience sociale, économique, sécuritaire et environnementale des populations. Cela implique d'agir sur un vaste éventail de domaines de changements, certains de nature technique comme les **pratiques agroécologiques**, la **gestion intégrée des ressources en eau** ou la **restauration des écosystèmes**, d'autres plus orientés sur des facteurs humains, comme par exemple l'implication des **communautés locales** (notamment les femmes et les groupes vulnérables ou marginalisés), la promotion d'une **gouvernance** inclusive des ressources naturelles et la dynamisation d'un **dialogue** entre différents niveaux et natures d'acteurs.

Afin d'« **améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer durablement les écosystèmes naturels du Sahel dans le cadre de la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et, ce faisant, renforcer la résilience des populations sahéniennes vulnérables** » **Objectif Général (OG)** de ce Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS), un exercice de théorie du changement a permis d'identifier deux **Objectifs Spécifiques (OS)**:

<sup>1</sup> L'Accord de Paris sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et cadre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).

<sup>2</sup> Mais aussi l'initiative Sustainability, Stability and Security (3S), l'initiative Sécheresse et le Défi de Bonn et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains et la Biodiversiteitsverdrag en Global Biodiversity Framework



OS 1 : Les **acteurs locaux** gèrent et utilisent de façon durable et inclusive les ressources naturelles de leur territoire en agissant sur les causes majeures de la désertification et sur les conséquences négatives des changements climatiques

OS 2 : La collaboration et le partage d'information et d'expertise entre **acteurs nationaux et régionaux** sont renforcés pour lutter efficacement contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques et contribuer à une gestion durable des écosystèmes sahéliens

Ces **OG** et **OS** du PTCS vont être mis en œuvre sur **quatre volets nationaux** (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal) et sur un **volet régional**. Ce dernier est conçu comme un outil de facilitation visant des échanges d'information, d'expertise et de renforcement des compétences qui bénéficieront aux volets nationaux et potentiellement aux autres pays de la région. Les pays identifiés pour bénéficier d'une composante nationale du PTCS, à savoir le **Burkina-Faso**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**<sup>3</sup>, sont des pays partenaires de la coopération gouvernementale. La stratégie thématique vise l'ensemble des communautés des zones géographiques ciblées **avec un focus sur les communautés rurales, les personnes vulnérables, les opérateurs publics et privés pertinents et les autorités locales, nationales et régionales** en charge de la gestion des ressources naturelles. Des alliances stratégiques avec des acteurs nationaux, régionaux et internationaux pertinents seront développées pour contribuer à l'ancrage durable de ces actions.

<sup>3</sup> La stratégie est potentiellement applicable à l'ensemble des pays d'intervention d'Enabel dans la région.



La stratégie prévoit de **contribuer aux objectifs de la Grande Muraille Verte (GMV)**, l'initiative phare de l'Union Africaine pour lutter contre les effets du changement climatique et de la désertification en Afrique, en recherchant activement des **effets leviers avec d'autres partenaires** (team Europe notamment mais également d'autres comme le GCF). Le PTCS vise à soutenir les pays partenaires dans leur lutte contre le changement climatique en appuyant les plans de mise en œuvre des **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** et vise également à aider les pays concernés à atteindre leurs objectifs de **neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)**. Concomitamment, le PTCS ambitionne de contribuer à relever les **5 défis globaux** identifiés par Enabel : changement climatique & environnement, mobilité humaine, urbanisation, paix & sécurité et inégalités sociales & économiques.

La stratégie thématique est conçue autour d'**approches et principes stratégiques clés** qui constituent ses fondements. L'**approche régionale thématique** proposée est innovante et permet de combiner des actions concrètes avec des appuis institutionnels et/ou collaborations au niveau national et régional (déploiement des CDN et des systèmes de **suivi-évaluation** nationaux). En appuyant l'échange d'expérience et la **mise en réseau** des acteurs de la société civile et des institutions de recherche qui ont une portée nationale et régionale au niveau technique et de plaidoyer, le PTCS renforce le **croisement et la diffusion des connaissances** et la **capitalisation** et contribue à la réalisation des ambitions des volets nationaux. L'**approche territoriale intégrée** est également au cœur du portefeuille thématique afin de répondre à des **problématiques interconnectées** et interdépendantes sur un territoire donné en incluant l'ensemble des acteurs concernés. Elle propose enfin que la mise en œuvre du PTCS s'articule autour de principes stratégiques forts tels que l'approche basée sur les droits humains, l'**égalité des genres**, le respect des principes du **travail décent**, le **nexus climat-sécurité** qui demandera une flexibilité et une adaptabilité maximale vu le contexte de fragilité aigüe, tout en mettant en avant les atouts de la Belgique (**Team Belgium**).

## 2.2 Volet Sénégal

### 2.2.1 Contexte

Pays sahélien situé à la pointe occidentale de l’Afrique, le Sénégal est un pays plat au climat tropical marqué par deux saisons: une saison sèche allant de novembre à juin et une saison des pluies allant de juillet à octobre. La pluviométrie annuelle moyenne varie entre 300 mm au nord et 1200 mm au sud. Six zones agroécologiques sont identifiées avec des caractéristiques physiques, climatiques et socio-économiques différenciées qui leur confèrent des potentialités propres et des sensibilités spécifiques aux changements climatiques: les Niayes, le Bassin Arachidier, la Zone Sylvopastorale, la Vallée du fleuve Sénégal, le Sénégal Oriental et la Haute Casamance et, enfin, la Basse et Moyenne Casamance.

Le **Bassin Arachidier** correspond à la zone centrale du Sénégal, entre les régions de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine et une partie de la région de Louga. L’essor des exportations d’arachide à partir des années 1960 a fait du bassin arachidier la première région agricole du Sénégal. La production agricole pluviale inclut principalement des céréales (mil, maïs) et des légumineuses (arachide, niébé). L’agriculture irriguée se développe à la marge dans des périmètres organisés autour des forages. Dans le bassin arachidier, la croissance démographique et la pression foncière s’accompagnent d’une accentuation de la déforestation et d’un recours de plus en plus rare à la jachère. Ainsi, la forte pression anthropique sur les ressources entraîne une érosion de la biodiversité et une diminution de la fertilité des sols (salinisation, acidification). La production agricole est également pénalisée par la dégradation des ressources en eau (pauses pluviométriques, sécheresses, sur-pompage, salinisation des nappes, etc.) qui induit des baisses de rendement pour les cultures pluviales. Aussi, les forêts et les savanes arborées du bassin arachidier sont menacées par la déforestation, l’élagage excessif, la divagation du bétail et les feux de brousse.

Au Sénégal, **l’agriculture** est confrontée au triple défi de la croissance démographique, du changement climatique et de la dégradation des ressources productives. Dans ce contexte, le modèle actuel d’intensification agricole n’apportera pas de réponse durable. Les systèmes de production conventionnels paraissent performants à court terme, mais ils sont en réalité bâtis sur des fondations très fragiles: une dépendance élevée aux intrants exogènes, une utilisation non-durable des ressources telles que l’eau, le sol et la forêt, une faible résilience face aux aléas climatiques et aux bioagresseurs. Aussi, les systèmes agricoles et d’élevage demeurent fragiles et coexistent de plus en plus difficilement en raison de la pression foncière et des multiples transformations en cours dans les territoires (dégradation des forêts, salinisation des nappes et des sols, réduction des ressources fourragères et de la mobilité du bétail).

Au Sénégal, l’Etat, les chercheurs et les acteurs de la société civile œuvrent depuis longtemps en faveur de **l’agroécologie**, avec un engagement des femmes au premier plan. Face aux défis multiples et interdépendants de l’agriculture sénégalaise, il est crucial de repenser les relations entre agriculture, élevage, foresterie, environnement, systèmes alimentaires et sociétés. L’agroécologie vise à transformer l’agriculture et les systèmes alimentaires pour s’attaquer aux causes profondes de la faim, de la pauvreté, des inégalités et des problèmes environnementaux. La démarche vise à réconcilier le développement agricole à la protection des ressources, de l’environnement et de la biodiversité sauvage et domestique.

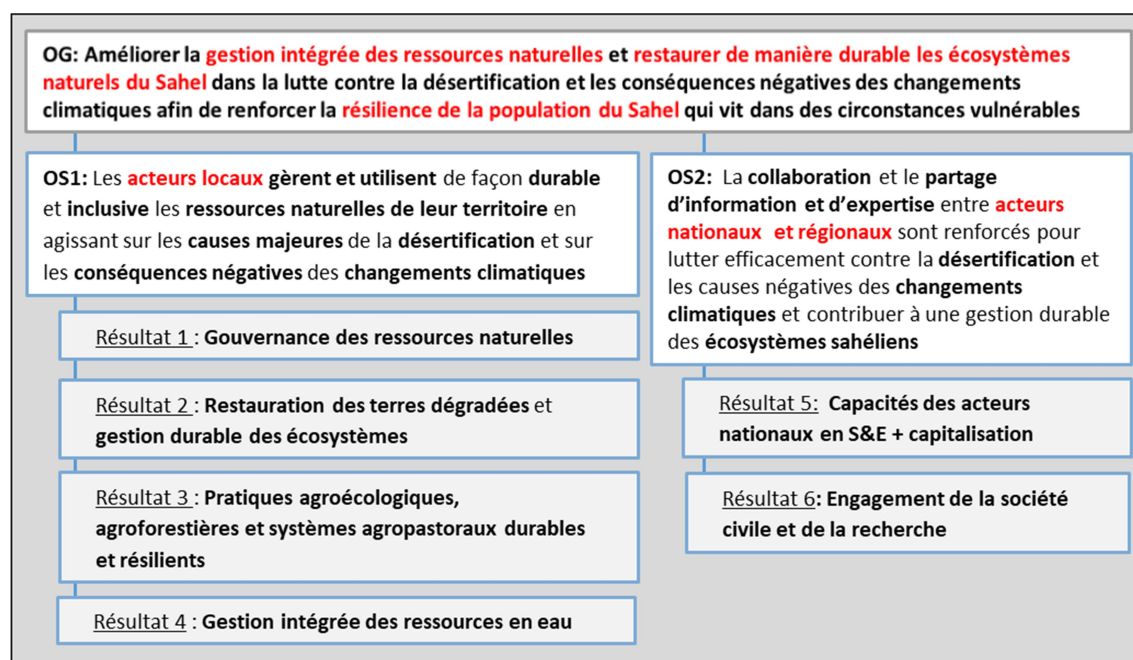
De manière générale, la **dégradation des terres** peut gravement influencer les moyens de subsistance des populations en limitant l’accès aux services écosystémiques (y compris la nourriture et l’eau), augmentant ainsi le risque de pauvreté. Au Sénégal, on estime qu’approximativement un

quart de la population rurale vit sur des terres agricoles dégradées. De plus, le coût annuel de la dégradation des terres au Sénégal est estimé à 1 milliard de dollars, ce qui représente approximativement 10 % du PIB<sup>4</sup>.

Au Sénégal, le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de l'« affectation des terres » (AFAT) est responsable de 64% du total des émissions de gaz à effet de serre du pays. En raison du rôle des écosystèmes terrestres en tant que source et puits d'émissions, la « **gestion durable des terres** » est positionnée comme un point d'intervention clé pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, comme en témoignent les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) du Sénégal. Ainsi, l'objectif de développement durable 15 « Vie sur terre » et sa cible 15.3 sur la « neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) » est une occasion pour le Sénégal d'endiguer les menaces croissantes de dégradation des terres et de récolter de multiples avantages socio-économiques. Le Sénégal s'est engagé à fixer un objectif national volontaire de NDT, à établir une référence NDT et à formuler des mesures associées pour atteindre la NDT.

## 2.2.2 Logique d'intervention

L'intervention au Sénégal s'organisera autour de 2 objectifs spécifiques et 6 résultats.



<sup>4</sup> Global Mechanism of the UNCCD, 2018

## 3 Cadre de résultats

### 3.1 Les objectifs d'impact

OG : Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du Sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des circonstances vulnérables		
Objectifs	Cible ODD	Indicateurs
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire – désagrégée par pays.
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (ha) – désagrégée par pays.
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Nombre net d'emplois décents supplémentaires créés – désagrégé par pays.
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres).



## 3.2 Indicateurs d'outcome - Volet Sénégal

Changements visés / Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cible
<b>R1 - La gouvernance des ressources naturelles est améliorée via la planification participative et inclusive de l'utilisation des terres et des ressources en eau, l'accès aux ressources naturelles et la sécurité foncière</b>		
ODD5 – Indic. 5.a.1 : Proportion de la population agricole totale appuyée par l'intervention ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	N/A	40%
ODD 5 – Indic. 5.a.2 : Proportion de femmes appuyée par l'intervention parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit	N/A	30%
Nombre de communes disposant d'un comité de gestion de l'eau opérationnel	0	8
Nombre de communes disposant d'une commission domaniale opérationnelle	0	8
Nombre de communes disposant d'un POAS	0	8
Nombre de communes disposant d'un PLGIRE	0	8
Nombre de communes disposant d'un PDC intégrant les thématiques liées à l'environnement et au changement climatique	0	8
Evolution du nombre de conflits autour de l'utilisation des terres et des ressources naturelles	N/A	Diminution de 20%
<b>R2 - Les acteurs locaux s'engagent dans la restauration des terres dégradées et dans la gestion durable des écosystèmes</b>		
Superficie (ha) de terres restaurées par le projet (mise en défens, RNA, plantations, etc.)	N/A	10.000
Nombre de plans de gestion (des terres restaurées) développés et mis en œuvre	0	24
Nombre de villages disposant d'un « bois-village » de 2 ha	0	200
Superficie (ha) de la forêt de Birkélane réhabilitée	N/A	6.500
Taux d'accès des femmes aux terres restaurées par le projet	N/A	40%
<b>R3 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques agroécologiques et des systèmes agro-sylvo-pastoraux durables et résilients au changement climatique</b>		
ODD 2 – Indic. 2.4.2 : Nombre (%) des petits exploitants appuyés par l'intervention pratiquant une agriculture durable (agroécologie)	N/A	50%
Superficie (ha) de terres agricoles bénéficiant de pratiques culturales améliorées	N/A	2.500
Nombre de SIFA mis en place	0	24
Nombre de VIC mis en place	0	8
Nombre de Groupements Féminins ayant bénéficié de PSE	0	200
Perception des changements socio-économiques par les bénéficiaires directs (amélioration des rendements, amélioration des revenus, nombre d'emplois créés, amélioration des conditions de travail, etc.) (à désagréger h/f)	N/A	Perception positive
<b>R4 - Les acteurs locaux adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau</b>		
Nombre de Groupements Féminins disposant d'ouvrages hydro-agricoles performants	N/A	24
Nombre de nouveaux ouvrages de protection des points d'eau contribuant à la GIRE	N/A	24
Satisfaction des usagers sur la gestion des ouvrages hydro-agricoles (désagrégation H/f)	N/A	Perception positive

<b>R5 - Les acteurs nationaux disposent de capacités renforcées pour le suivi-évaluation des plans CDN et NDT et pour la mobilisation de "financements climat"</b>		
Développement et validation d'un cadre réglementaire relatif aux « projets climat »	N/A	Cadre réglementaire développé et validé
Nombres de COMRECC appuyés pour le suivi-évaluation des plans CDN	N/A	3
Nombre de techniciens formés sur le suivi de la NDT	N/A	10
<b>R6 - L'engagement de la société civile et de la recherche en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique est renforcé</b>		
Nombre d'organisation de la société civile ayant bénéficié de formations en matière de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique	N/A	4

## 4 Risques principaux et mesures de mitigation

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
<b>Risques de développement</b>					
Le portage technique, administratif et/ou politique insuffisant et/ou l'absence d'adhésion effective des parties prenantes et des décideurs a pour impact d'affecter l'appropriation et la durabilité des résultats de développement.	BKF MLI NER SEN	3 3 2 2	3 3 2 3	9 9 4 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une approche communautaire et de dispositifs de dialogue (planification annuelle, les Comités d'Orientations Stratégiques, rencontres annuelles, communication continue) permettant l'implication des partenaires, y compris politiques, aux différentes phases de l'exécution, de préférence en s'alignant sur les mécanismes institutionnels déjà actifs (tels que les plateformes nationale et régionales de gestion des terres, décentralisation et PDESC).</li> <li>Communication / Sensibilisation intensives auprès des parties prenantes et communautés locales sur les enjeux et effets des actions</li> <li>Implication des services techniques.</li> </ul>
Les conditions de pérennisation des actions de restauration des terres, des actions de gestion des ressources naturelles et des infrastructures (adéquation aux besoins, capacité d'entretien, implication des collectivités, autorisations administratives...) ne sont pas remplies, ce qui impacte négativement la durabilité des actions et des investissements réalisés	BKF MLI SEN NER	2 2 2 2	4 3 3 3	8 6 6 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'activités d'ingénierie sociale en complément de la réalisation des investissements.</li> <li>Mise en place de mécanismes de gestion post-intervention des investissements</li> <li>Planification locale sur base d'une approche territoriale intégrée</li> </ul>
Les conditions sécuritaires et la limitation de mouvement désorganisent les modalités habituelles de transhumance et entraînent un surpâturage sur le territoire et une dégradation des écosystèmes avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre et les résultats de développement.	BKF MLI NER	2 2 2	3 3 3	6 6 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre basée sur l'approche communautaire et le dialogue continu entre les communautés d'usage des ressources.</li> <li>Appuyer la signature de conventions locales de gestion de ressources naturelles (dont les périmètres pastoraux et les couloirs de transhumance basés) sur un accès contrôlé (plutôt que public) aux ressources.</li> </ul>

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
<b>Risques opérationnels</b>					
Les communes cibles et les agents n'adhèrent pas aux changements proposés avec comme conséquence un retard sur la mise en œuvre.	BKF	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de structures communautaires à l'échelle communale telles que commissions (de conciliation) foncières villageoises, comités locaux de l'eau, associations locales, etc.</li> <li>Renforcement de capacité des prestataires de service actifs à l'échelle communale</li> <li>Collaboration avec les services techniques installés au niveau local</li> <li>Organisation d'atelier de formation et des instances de dialogue.</li> <li>Approche de mise en œuvre orientée vers la demande : Mise en place de dispositifs de concertation adéquats pour assurer une réponse appropriée aux préoccupations et attentes des parties prenantes.</li> <li>Parties prenantes de la mise en œuvre de ces activités, les structures ciblées sont consultées, impliquées dans la co-construction des activités de renforcement et dans leur évaluation et sensibilisées aux enjeux liés à la stabilité des agents participant aux formations.</li> </ul>
	MLI	3	3	9	
	SEN	3	3	9	
	NER	2	3	6	
Les études et analyses préalables et nécessaires ralentissent l'exécution.	BKF	1	2	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phasage des investissements sur les deux 1ères années : des investissements pré-identifiés pourront être commencés dès la 1ère année.</li> <li>Capitaliser sur les études déjà menées par les autres projets Enabel et les autres partenaires, synergies.</li> </ul>
	MLI	1	2	2	
	SEN	1	2	2	
	NER	1	2	2	
Les marchés publics nécessaires sont infructueux ou comportent des défauts d'exécution majeurs, pouvant retarder l'exécution et impacter négativement l'atteinte des résultats.	BKF	2	4	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse approfondie des partenaires au préalable pour déterminer les compétences « in house ».</li> <li>Facilitation des partenariats pour un apprentissage peer-to-peer et le renforcement des capacités (e.g. à travers des appuis perlés.</li> <li>Intégrer dans les critères de sélection des CSC des critères de capacités financières, logistiques et humaines des soumissionnaires et procéder à une vérification in situ.</li> <li>Rendre obligatoire la visite des sites de construction par les entreprises avant dépôt de leur offre (vérification in situ).</li> <li>Implication des services techniques, des communes et des bénéficiaires dans la planification, la mise en œuvre (notamment via une approche HIMO) et réception des travaux réalisés.</li> </ul>
	MLI	2	3	6	
	NER	1	2	2	
La dégradation de la situation sécuritaire au niveau de la région d'intervention limite la capacité des équipes opérationnelles à intervenir sur le terrain avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	BKF	2	4	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix de communes d'intervention en zone restant accessible en tenant compte des conditions de sécurité.</li> <li>Suivi régulier de la situation sécuritaire via un réseau d'information.</li> <li>Dispositif interne (coordinateur sécurité - Comité de sécurité régional Enabel Sahel).</li> <li>Travail de proximité avec les communautés locales.</li> <li>Renforcement de la cohésion sociale (actions relatives au foncier, au dialogue entre acteurs locaux, etc.).</li> <li>Forte implication des d'acteurs communautaires et locaux.</li> <li>Gestion de l'intervention partiellement à distance en</li> </ul>
	MLI	3	3	9	
	NER	3	3	9	

Risques (catégories)	pays	P	I	S	Mesures d'atténuation
					renforçant les relations de partenariat avec les organisations de la société civile et les institutions locales.
Les thèmes abordés (tels que la sécurisation foncière des terroirs ruraux) font l'objet d'une récupération politique par les partis politiques, les institutions publiques, la société civile, ... avec pour conséquence un impact sur la mise en œuvre.	MLI	2	3	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre basée exclusivement sur l'application des lois et règlements en vigueur.</li> <li>Renforcement des connaissances des parties prenantes sur le cadre légale et réglementaire applicable.</li> <li>Mise en place de différents niveaux d'instances de dialogue et de coordination en particulier la plateforme multi sectorielle, les CLOCSAD et les CCOCSAD.</li> </ul>
Conflits fonciers entre utilisateurs des ressources partagées (eau, pâturage) et des zones riveraines impactant la durabilité des interventions.	MLI NER BKF	2 2 2	3 3 3	6 6 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des zones à restaurer et points d'eau en concertation avec les autorités locales et en conformité avec les plans de développement locaux.</li> <li>Ententes foncières à conclure au préalable de la réalisation de tout investissement et approuvées par les autorités locales au sein des commissions foncières pour sécuriser l'accès et garantir l'exploitation des terres à long terme.</li> </ul>
L'entretien des investissements n'est pas réalisé, impactant la durabilité des interventions	NER	2	2	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la mise en place de mécanismes de gestion et accompagnement via des comités de gestion impliquant toutes les parties et cas échéant le secteur privé.</li> </ul>

## 5 Modalités

### 5.1 Outils de mise en œuvre

Le Portefeuille Climat Sahel volet Sénégal fait l'objet d'une Convention Spécifique entre le Royaume de Belgique et la République du Sénégal établie dans le cadre plus général de la Convention Générale de coopération au développement entre les deux pays. Par une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel, l'Etat belge confie à Enabel la mise en œuvre du portefeuille.

L'exécution de l'intervention se fait donc sous la responsabilité d'Enabel dans une logique de partenariat avec les autorités nationales et locales concernées et en impliquant aussi étroitement d'autres acteurs de la sphère (para-)publique de la société civile et du secteur privé.

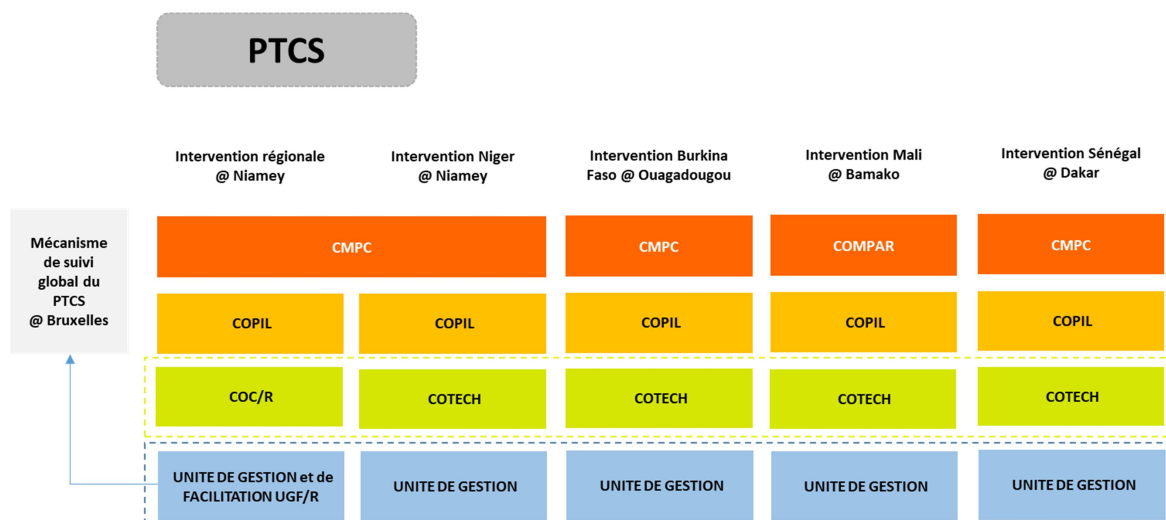
En plus de la **mise en œuvre directe** par son équipe d'intervention et l'apport en expertise sous différentes formes, Enabel, selon le cadre législatif et réglementaire applicable :

- peut sous-traiter des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs économiques via des **marchés publics** ;
- peut recourir à l'octroi de **subsides** pour lesquels des organismes publics ou privés ont des mandats et compétences spécifiques ;
- peut recourir à la coopération horizontale non-institutionnalisée à travers deux instruments :
  - des **accords de coopération** avec d'entités publiques de droit public belge ou européen pour lesquels ces entités disposent des expertises spécialisées à valeur ajoutée évidente ;
  - des **conventions de coopération** avec des organismes onusiens pour lesquels ils ont des mandats et compétences spécifiques.

### 5.2 Gouvernance de l'intervention

#### 5.2.1 Niveau du Portefeuille Régional

Tenant compte des contextes multi-pays et multi-acteurs, du ciblage géographique et de l'ancrage des interventions, un **dispositif de gouvernance** équilibré sera mis en place au niveau du PTCS et des volets qui le composent. Il vise un pilotage, un suivi et une exécution efficaces des interventions et une gestion adéquate des relations partenariales établies aux niveaux national et régional.



Pour chacun des volets pays, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique de l'intervention, un comité technique (**CoTech**) qui se chargera du pilotage opérationnel

en lien avec l'UG et une Unité de Gestion (**UG**) qui assurera la mise en œuvre quotidienne des opérations. Le suivi politique de chaque intervention 'pays' du PTCS sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation **CMPC**<sup>5</sup>.

**Pour le volet régional**, il est prévu un comité de pilotage (**CoPil**) qui assurera le pilotage stratégique, un Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (**CoC/R**) qui se chargera du pilotage opérationnel en lien avec l'Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (**UGF/R**) qui s'occupera elle de la gestion quotidienne des opérations régionales. Les opérations du volet régional seront gérées à partir de Niamey. Le suivi politique du volet régional et de l'intervention Niger sera assuré par le même **CMPC**.

- Le **Comité d'Orientation et de Concertation Régionale (COC/R)**<sup>6</sup> rassemble autour d'Enabel, les principaux acteurs techniques nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre des volets du PTCS. Il s'agit en fait de l'équivalent d'un comité technique, mais porté à l'échelle régionale.

Son rôle consiste à :

- veiller à la cohérence globale des orientations et des décisions prises dans les volets individuels ;
- stimuler l'harmonisation des approches et des outils d'intervention ;
- stimuler des synergies et des complémentarités entre comités techniques nationaux, acteurs et entre interventions ;
- servir d'espace d'échanges d'information et de concertation pour les acteurs concernés ;
- stimuler des initiatives de capitalisation, de recherche-action et de gestion des connaissances.

La composition et les modalités pratiques de fonctionnement du COC/R seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première séance du comité

- L'**Unité de Gestion et de Facilitation Régionale (UGF/R)** du PTCS sera installée à Niamey<sup>7</sup>. Elle se chargera de :
  - l'organisation de la communication interne et externe ;
  - la consolidation du monitoring interne et du rapportage ;
  - l'organisation des partages d'expériences et de la documentation spécialisée ;
  - l'organisation des missions, ateliers et événements (niveau portefeuille) ;
  - l'organisation de la mobilisation des expertises et d'autres ressources mutualisées ;
  - la facilitation des revues externes, des backstoppings et des audits ;
  - l'organisation et le secrétariat des réunions du COC.

L'UGF/R est composée d'un Intervention Manager, de deux experts thématiques, d'un chargé(e) MEL et d'une petite équipe de support administratif, financier et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille Enabel/Niger et des projets pour tiers).

---

<sup>5</sup> Ou par le Comité de Partenaires (ComPar) dans des pays où il n'y a pas encore de nouveau portefeuille bilatéral en cours (cf. CdG1)

<sup>6</sup> Tel que décrit dans les sections par volet, les parties prenantes des interventions du PTCS prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement.

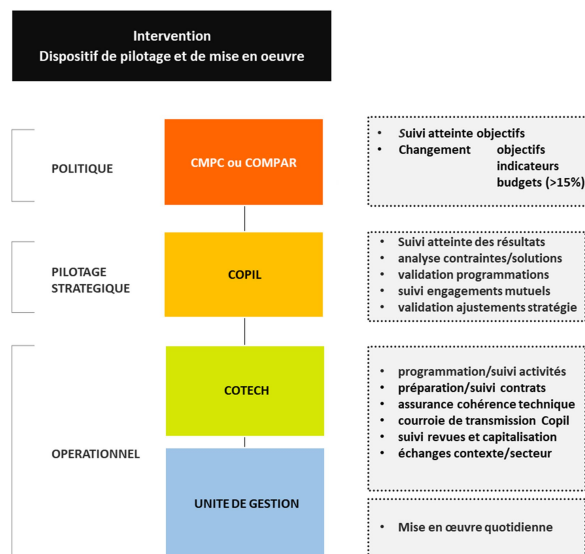
<sup>7</sup> Un repositionnement du volet régional dans un autre pays en cas de dégradation de la situation sécuritaire au Niger est possible

Afin d'assurer au mieux l'organisation et le suivi des opérations du PTCS prenant en compte le **contexte d'insécurité** dans la sous-région, des dispositions et mesures opérationnelles adaptées seront prises.

## 5.2.2 Niveau Volet Sénégal

Un dispositif équilibré de gouvernance sera mis en place pour assurer un pilotage et un suivi efficaces de l'intervention et une gestion adéquate des relations partenariales établies. Il s'inscrit dans le mécanisme de gouvernance global du portefeuille, développé au chapitre 5.2.

Le pilotage politique du volet Sénégal du PTCS est assuré par le **Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC)** mis en place au Sénégal.



Il apprécie l'état d'avancement général de l'intervention, veille à sa cohérence stratégique globale (aussi relative aux autres interventions de la coopération belge au Sénégal) et prend, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires à sa réorientation en conformité avec le cadre légal défini (CS)<sup>8</sup>.

Un **Comité de Pilotage (CoPil)** sera mis en place pour assurer le suivi et l'orientation globale de l'intervention au niveau stratégique.

Outre Enabel et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (coprésidents), le CoPil regroupe des parties prenantes étatiques, de la société civile et du secteur privé étroitement impliquées dans le volet Sénégal du PTCS. Sa composition<sup>9</sup> est la suivante :

- Un représentant de la Direction de la Coopération Economique et financière (DCEF) du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coordination (MEPC), co-président
- Le représentant résident d'Enabel, co-président
- Un représentant du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS)
- Un représentant de la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP) du Ministère des Finances et du Budget
- Un représentant du Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
- Un représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER)
- Un représentant du Ministère de l'Elevage
- Un représentant du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA)

<sup>8</sup> Le CMPC assure le suivi des objectifs visés, se prononce sur les changements éventuels des objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs y relatifs et sur des glissements budgétaires importants. Le CMPC se réunit au Sénégal au minimum une fois par an ou sur demande d'une des parties (Belgique/Sénégal)

<sup>9</sup> Conformément à la Convention Spécifique

- Un représentant de l'Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
- Un représentant de l'Agence Sénégalaise du Reboisement et de la Grande Muraille Verte
- Un représentant de l'Union des Association des Elus Locaux (UAEL)
- Un représentant du Centre de Suivi Ecologique (CSE)
- Un représentant de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)
- Un représentant de la société civile (par exemple du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement - CONGAD)
- Un représentant du secteur privé

Les modalités de fonctionnement du CoPil seront décrites dans un ROI, à valider lors de la première réunion du comité<sup>10</sup>.

Un **Comité Technique (CoTech)** sera mis en place, sous la présidence de la DEEC du MEDD, pour assurer le pilotage et le suivi de l'intervention au niveau opérationnel. Il servira également d'espace d'échange d'information et de concertation pour les acteurs concernés.

Le CoTech regroupe l'Intervention Manager d'Enabel et les cadres désignés des principaux partenaires de mise en œuvre (publics, de la société civile, du secteur privé) du volet Sénégal. Selon les besoins, les membres du CoTech peuvent également proposer la participation de l'un ou l'autre acteur à titre de contributeur ou d'observateur.

La composition complète et les modalités pratiques de fonctionnement du CoTech<sup>11</sup> seront décrites dans un ROI, à valider par le CoPil de l'intervention.

Une **Unité de Gestion (UG)** sera opérationnalisée par Enabel pour assurer la mise en œuvre quotidienne des opérations du volet Sénégal. Dirigée par l'Intervention Manager, l'UG est composée d'une équipe technique permanente, d'experts mobilisés ponctuellement et d'une équipe de gestion administrative, financière et logistique. Une partie des ressources humaines sera partagée avec d'autres interventions (du PTCS, du portefeuille bilatéral ou pour tiers au Sénégal). La composition complète de l'UG est spécifiée dans la section 3.2.6 relative au personnel.

Enfin, on peut noter que les parties prenantes du volet Sénégal prennent également part aux mécanismes de coordination et de concertation (politique/stratégique, technique) mis en place par les autorités du Sénégal et leurs partenaires en matière de changement climatique et d'environnement (plateforme nationale de gestion durable des terres, etc.).

### 5.3 Monitoring, évaluation, capitalisation et audit

La Coopération gouvernementale et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement. Cette importance se traduit dans ce portefeuille par un ensemble intégré d'instruments et d'approches, visant à générer des informations pertinentes et fiables.

Ces instruments et approches permettront aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement (1) en prenant des décisions basées sur des données factuelles, (2) en améliorant en continu les stratégies et activités mises en œuvre, (3) en étant redevable envers les parties prenantes concernées et (4) en assurant un suivi de la performance de développement. Par

<sup>10</sup> Il se réunira semestriellement de façon ordinaire. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel assurera le secrétariat des réunions.

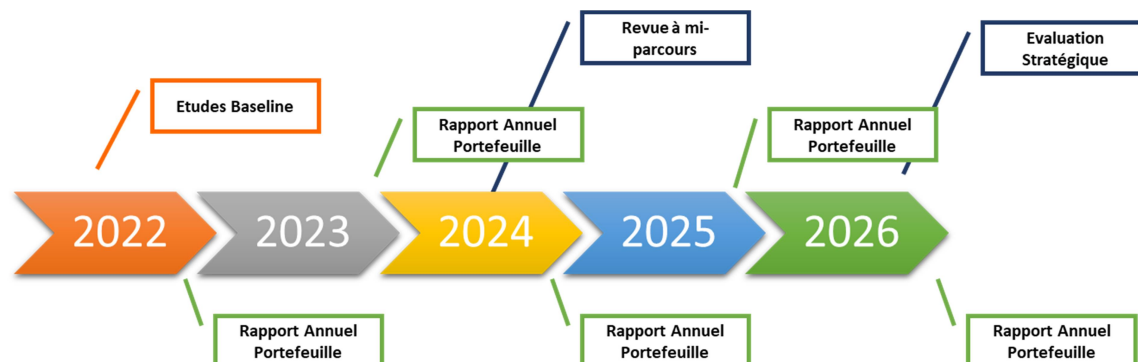
<sup>11</sup> Il se réunira au minimum trimestriellement. Des réunions ad hoc sont organisées en cas de nécessité. Enabel se chargera du secrétariat des réunions.



ailleurs, ils prennent en compte les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale.

Le budget tel que prévu dans ce portefeuille est ajusté afin de permettre la bonne application de ces instruments et approches.

Au niveau du portefeuille, les instruments prévus sont **l'évaluation stratégique menée en fin d'exécution**, les **rapports annuels du portefeuille** ainsi que la **revue à mi-parcours**.



Au niveau des interventions, les instruments prévus sont constitués d'une part du suivi continu de la performance et d'autre part d'un ensemble d'activités portant sur la gestion et le partage des connaissances. Ces dernières comprennent une réflexion systématique basée sur la recherche-action, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques ou encore la capitalisation d'expériences. Ces exercices sont appuyés par un pool d'experts internes à Enabel.

Enfin, l'ensemble des volets constituant ce portefeuille feront l'objet d'au moins deux **audits financiers et systèmes**, en fonction des l'avancement des activités et des risques détectés lors de la mise en œuvre du portefeuille.

Etant donné la nature régionale du portefeuille, les mécanismes mentionnés ci-dessus se déclineront au niveau des interventions "nationales" d'une part et s'appliqueront au volet régional d'autre part.

## 5.4 Modification de l'intervention

- Le suivi stratégique des objectifs de l'intervention sera assuré par le Comité Mixte Paritaire de Concertation selon les dispositions prévues dans la Convention Spécifique.
- Les modifications de l'intervention ayant un impact sur les dispositions de la Convention Spécifique doivent être concertées au préalable entre les Parties et seront confirmées par un échange de lettres.